

BULLETIN

MUNICIPAL

D'INFORMATIONS



**INAUGURATION DE LA RUE
JEAN HADERER**

ANCIEN MAIRE 1953 - 1966



Coïncidant avec l'inauguration de la rue Jean-Haderer

Les cérémonies du 11 novembre ont connu une ampleur particulière et émouvante



VALENCE en BRIE

Habitants: 549
Valençaises - Valençois
Chef lieu de Canton:
Le Chatelet en Brie
Arrondissement:
Melun
Département:
Seine-et-Marne
26ème ÉDITION

RÉDACTION
DOCUMENTATION
DIFFUSION

MAIRIE
Directeur:
Anne-Marie REDON
Rédacteur en Chef:
Daniel Redon
Commission Presse:
J.Beaudonon - C.Jacquet
P.Couturier - C.Petit
D.Jacquet - R.Monnet
R.Verstraete

PHOTOS:
La République de Seine-et-Marne
Le Parisien
La Délivrance

Dépot légal 86 A R C O / 5 1986
Tirage : 350 ex.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL
CONSEILS MUNICIPAUX:
- 25 juin 1991
- 2 septembre 1991
- 23 octobre 1991
- 27 novembre 1991

A LA RECHERCHE DU TEMPS
PASSÉ

LE RÊVE DE LUC

NOS JOIES

REVUE DE PRESSE



" 25 ANS DÉJÀ"

Il y a 25 ans déjà que M. Jean HADERER n'est plus ...

Monsieur Jean HADERER fut, durant 13 ans, de 1953 à 1966, premier magistrat de la commune. Tous les anciens habitants de VALENCE se souviennent de leur ancien Maire, de son physique d'abord, imposant, il est vrai, mais aussi de son caractère, pas toujours facile et bien souvent autoritaire. Certains même le traitaient de "dictateur", car il savait toujours ce qu'il voulait. Mais derrière son aspect un peu rude se cachait, en réalité, un grand cœur, une grande sensibilité, une grande générosité et une grande bonté. Philosophe, il l'était. Les épreuves lui avaient appris à le devenir. Il savait dominer les querelles de clocher, les mesquineries pour n'attacher de l'importance qu'à ce qui le méritait. Promouvoir cet esprit de "grande famille" que nous avons encore la chance de pouvoir préserver dans un village et non la discorde. C'est un message qu'il nous a laissé et que, personnellement, je m'efforce de suivre, ce qui n'est pas toujours facile lorsqu'on doit assumer la fonction de maire et ce ne sont pas mes collègues maires, ici présents qui me démentiront.

Tous les vendredis soirs, il avait hâte de quitter son étude parisienne - il était Huissier de justice - pour venir "se retremper" dans ce village qu'il avait adopté et qu'il aimait. Son "violon d'Ingres" était "sa Mairie" qui passait incontestablement avant sa famille.

Servir fut son seul but. Son seul souci: agir uniquement dans l'intérêt de tous, créer et maintenir au sein des habitants une union toujours plus étroite, sans distinction de rang social, d'appartenance politique ou religieuse.

En raison de sa profession et de ses connaissances, les Valençois savaient qu'ils pouvaient compter sur lui, lui demander conseil, non seulement pour des problèmes communaux mais aussi pour des problèmes personnels. Il était là toujours prêt à se rendre utile.

Sachant "que gouverner, c'est prévoir" il accomplit avec dévouement et célérité la tâche imposée à un administrateur. Travaillant en étroite collaboration avec son Conseil, et son fidèle et dévoué secrétaire de Mairie, M.VIVIEN.

Ses réalisations:

sur le plan Municipal

- l'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux
- des chemins ruraux et autres
- la remise en état de l'ensemble extérieur du bâtiment de la Mairie
- du logement des instituteurs
- le ravalement de la façade de l'Église
- la réfection de la toiture du chœur de l'Église
- le remplacement de l'horloge communale
- de la cloche de l'Église
- l'élargissement du chemin des Fours à Chaux
- la reconstruction du Pont pour permettre l'écoulement des eaux
- le rattachement à l'égout des bâtiments scolaires

Avec l'aide du Syndicat intercommunal d'électrification, la réfection de l'éclairage public

- la mise en place des égouts
- la modernisation du réseau d'adduction d'eau potable
- les douches
- la réfection des trottoirs
- l'enlèvement régulier des ordures ménagères

C'est à lui que nous devons le déplacement du Monument aux Morts et l'aménagement de cette place si agréable.

Sur le plan sportif, du football notamment:

- le jumelage des clubs de VALENCE, d'une part, et RENDEL (Allemagne) d'autre part, fut largement favorisé par Jean HADERER qui sut "soutenir" au plein sens du terme le Président, à l'époque M. Rémi BILLARD, et ses équipes.

Avec l'aide et le concours financier du district de PARIS et du département, il se proposait d'exécuter les travaux indispensables à l'écoulement des eaux et à l'assainissement total de la rue Basse, projet demandé pour la première fois au cours d'un Conseil qui se situe vers 1813.

Le second projet qui lui tenait à cœur était la construction d'une salle des Fêtes, afin que les VALENÇOIS aient un lieu pour se réunir et ainsi sauvegarder cette ambiance familiale qu'il avait su créer dans ce village et à laquelle il tenait tant. Cette salle sera construite en 1979, 13 ans après sa mort.

En raison de sa forte personnalité, M. Jean HADERER s'était fait remarquer des parlementaires de Seine-et-Marne et certains d'entre eux étaient devenus ses amis. Lorsqu'il reçut, dans les salons de "La Résidence" à VINCENNES, le 18 novembre 1963, la croix de chevalier de la Légion d'Honneur, des mains de son Parrain M. Marc JACQUET, Ministre des Travaux Publics et des

Transports, ce dernier le félicita pour son activité municipale "ayant su redonner à VALENCE-EN-BRIE un lustre particulier auquel la chasse n'était pas étrangère", car M. HADERER fut également durant 17 ans, Président de la Société de Chasse de VALENCE.

C'est à la demande de notre premier Adjoint, M. Daniel JACQUET, que la décision fut prise lors d'une réunion du Conseil Municipal le 28 mars 1991, car il ne m'appartenait pas, étant sa belle-fille, d'en prendre l'initiative.

Malgré le vœu exprimé publiquement, lors d'une cérémonie par M. Pierre BRUN, notre regretté Sénateur et l'un des amis intimes de Jean HADERER ainsi que M. le Sénateur LALLOY, il aura fallu attendre 25 ans pour qu'une rue de VALENCE porte le nom de Jean HADERER il l'a, je pense, bien mérité.

Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire



**BONNE
ANNÉE
1992**

A l'occasion de la nouvelle année,
le maire, les adjoints,
tous les membres du Conseil Municipal
et de la Commission de rédaction du "Valençois"

vous présentent leurs meilleurs vœux et souhaits.

Nous remercions tous ceux qui participent à la vie
communale et tous nos sponsors.

Réunion de Conseil

L'an mil neuf cent quatre-vingt-onze, le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Étaient présents: Mr JACQUET D., 1er adjoint, MMmes BEAUDENON 2ème adjoint et BERMOND 3ème adjoint, MMs ROUSSEAU R., ROBERT G., ROUQUET Th., MONNET R. et Mme COUTURIER P. conseillers municipaux.

Était absent et excusé: Mr DAVID D. ayant donné pouvoir à Mr ROUQUET Th.

Secrétaire de séance: Mme BEAUDENON J.

Après lecture du compte rendu du 24 mai 1991, celui-ci est adopté.

SUBVENTION DEPARTEMENTALE ALLOUEE au CLUB MAURICE VINCENT:

Le conseil municipal:

- autorise le maire à reverser la subvention départementale allouée par le Conseil Général au Club M.VINCENT chaque année, à compter de 1990.

SCHEMA DIRECTEUR d'ALMONT BRIE CENTRALE:

Le conseil municipal:

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.122.1 à L.122.4 et R.122.1 et R.122.14 relatifs aux schémas directeurs;

VU l'arrêté préfectoral du 18 avril 1991 portant délimitation du périmètre pour la révision du S.D.A.U. Almont Brie Centrale;

Considérant qu'il est opportun d'engager la révision générale de ce document d'urbanisme;

VU sa délibération du 25 mai 1991 demandant la révision du S.D.A.U. Almont Brie Centrale;

Accepte la création d'un Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation chargé de la révision générale du Schéma Directeur d'Almont Brie Centrale;

Approuve les statuts de ce syndicat;

Désigne Mr D.JACQUET et M.Th. Rouquet délégués titulaires

Mme Beaudenon déléguée suppléante.

CLASSE de DECOUVERTE:

Coût:

nombre de participants:

21 élèves + 1 maître + 2 animateurs = 24
Prix de journée: 210 F
Prix de revient pour un participant:
210 F x 10 j = 2 100 F
Facture FOCEL: 210 F x 10 j x 24 part. = 50 400 F
Frais de transport = 10 500 F
Indemnité enseignant 100 F x 10 jours = 1 000 F
Transport Valence-Paris A&R = 2 000 F

63 900 F

Subvention Conseil général = 2 750 F
Participation des parents = 11 800 F
Bénéfice bal du 22/9/1990 = 8 165 F
22 715 F

Participation commune 41 185 F

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, à nouveau, d'envoyer les enfants de la classe de Mr PETIT (CE.2, CM1 et CM2) en classe de découverte en 1992.

INFORMATIONS:

- Taxe professionnelle en faveur des collectivités défavorisées: 66 264,79 F ont été touchés.

COMPTE-RENDU de REUNIONS ou RENDEZ-VOUS:

- **Samedi 25 mai 1991:** Réunion avec la Sté de chasse.

- **Jeudi 30 mai 1991:** Commission "Le Valençois" n° 25.

- **Jeudi 6 juin 1991:** Syndicat d'Electrification
- **Vendredi 7 juin 1991:** LE CHATELET-EN-BRIE: les maires sont reçus par l'Adjudant CLAISE qui commande la Brigade de Gendarmerie.

- **Samedi 8 juin 1991:** Rendez-vous avec Mr DI PALMA: billard au foyer polyvalent.

- **Vendredi 14 juin 1991:** MELUN: député J.J.HYEST: "Le Parlement pourquoi faire"

- **Lundi 17 juin 1991:** Photos "Classe de découverte" St Martin de Ré.

- **Mardi 18 juin 1991:** Monument aux morts: lecture de l'appel avec l'Association des Anciens Combattants.

- **Jeudi 20 juin 1991:** Assemblée générale Football

- **Vendredi 21 juin 1991:** à l'église, fête de la musique avec Bernadette NICOLAS

- **Samedi 22 juin 1991:** La BOURGOGNE avec l'Amicale des Maires.

- **Lundi 24 juin 1991:** Vu Mr PETIT: classe de neige 1992.

Mr Th. ROUQUET rend compte de la réunion du 20 juin 1991 - Rallye Intercommunal

Mr Monnet rend compte d'une réunion au Collège Rosa Bonheur.

Réunion de Conseil

L'an mil neuf cent quatre-vingt-onze, le deux septembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Étaient présents: Mr JACQUET D., 1er adjoint, Mme BERMOND 3ème adjoint, MMs ROBERT G., ROUQUET Th., MONNET R. et Mme COUTURIER P. conseillers municipaux.

Étaient absents et excusés: Mme BEAUDENON ayant donné pouvoir à Mme REDON, Mr ROUSSEAU R. ayant donné pouvoir à Mr MONNET R. et Mr DAVID D. ayant donné pouvoir à Mr ROUQUET Th.

Secrétaire de séance: Mr JACQUET D., 1er adjoint;

Après lecture du compte rendu du 25 juin 1991, celui-ci est adopté.

APPROBATION de la DEUXIEME MODIFICATION du PLAN d'OCCUPATION des SOLS:

Le conseil municipal,

VU, le code l'urbanisme et notamment les articles L.123.4 et R.123.34

VU, la délibération du conseil municipal du 26 octobre 1987 approuvant le P.O.S.

VU, la délibération du conseil municipal du 18 mai 1988 approuvant la première modification du P.O.S.

VU, l'arrêté municipal du 3 mai 1991 portant la deuxième modification du P.O.S. à enquête publique;

VU, les conclusions du commissaire enquêteur;

CONSIDERANT que la deuxième modification du plan d'occupation des sols telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée conformément à l'article R.123.34 du code de l'urbanisme;

ENTENDU L'EXPOSE de Mme LE MAIRE,

Après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, d'approuver la deuxième modification du plan d'occupation des sols telle qu'elle est annexée à la présente.

- dit que le présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123.10 et R.123.12 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.

- Dit que, conformément à l'article R.123.14 du code de l'urbanisme, le plan d'occupation des sols modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de VALENCE en BRIE aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture.

- Dit que la présente délibération sera exécutoire:

après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

- Dit que la présente délibération sera adressée à Mr le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Melun.

INFORMATIONS:

- **Subvention du Conseil Général:** Mme le Maire donne lecture de l'arrêté n°91 DDE/1000 du 10 juillet 1991 portant attribution d'une subven-

tion du département, programme 1991 d'assainissement des communes rurales,

Station d'épuration - lits de séchage

montant hors taxes des travaux 60 000 F

taux de la subvention 80 %

Montant (plafond) de la subvention 48 000 F

Validité 2 ans.

Mme le Maire demande au responsable de la commission des travaux Mr MONNET de s'en occuper.

- **Subvention du Conseil Général:** Allègement de la charge d'assainissement: 52 788 F au titre de l'exercice 1991.

Des remerciements ont été adressés à Mr le Président du Conseil Général.

- **Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours:**

Coût: 549 habitants x 27,95 F = 15 344,55 F

COMPTE RENDU DE REUNIONS ou RENDEZ-VOUS:

- **Mercredi 24 juillet 1991:** Fontainebleau - Alimentation en eau potable - Avant-projet de renforcement des ressources du sud du canton - Interconnexion - HERICY - FERICY - MACHAULT - PAMFOU - VALENCE - ECHOUBOULAINS - à suivre

- **Jeudi 29 août 1991:** Le CHATELET en BRIE - A 5 - Déviation - Le chemin de la Simonnette sera coupé - Travaux du 1/11/1991 au 15/3/1992.

Réunion de Conseil

L'an mil neuf cent quatre-vingt-onze, le vingt-trois octobre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Étaient présents: Mr JACQUET D., 1er adjoint, MMmes BEAUDENON 2ème adjoint et BERMOND 3ème adjoint, MMrs ROUSEAU R., ROBERT G., ROUQUET Th., MONNET R. et Mme COUTURIER P. conseillers municipaux.

Était absent et excusé: Mr DAVID D. ayant donné pouvoir à Mr ROUQUET Th.

Secrétaire de séance: Mme BEAUDENON

Après lecture du compte rendu du 2 septembre 1991, celui-ci est adopté.

SYNDICAT DE LA CHARTE INTER-COMMUNALE:

Mme le maire:

Rappelle aux membres du conseil, la délibération du 24 mai 1991, par laquelle, l'Assemblée demandait à voir le territoire communal inscrit dans le périmètre de la charte, et faisait acte de candidature à une participation au syndicat intercommunal de la charte;

elle expose que le syndicat a par délibération du 19 juillet 1991, accepté d'intégrer la commune, et ayant lancé la procédure réglementaire qu'il est maintenant nécessaire de désigner les représentants de la commune au sein du syndicat;

elle donne lecture de l'article L.163.5 du code des communes qui détermine le nombre de délégués (savoir deux titulaires et deux suppléants);

elle invite alors le conseil à procéder au vote:

le conseil élit à bulletin secret:

délégués titulaires: Mr ROUQUET Th. et Mr JACQUET D.

délégués suppléants: Mr MONNET R. et Mme COUTURIER P.

APPROBATION DES MODIFICATIONS OPERÉES AUX STATUTS ET AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Mme le maire

Rappelle aux membres du conseil la délibération du 24 mai 1991, par laquelle le conseil municipal sollicitait de la commune au sein du syndicat intercommunal et en approuvait les statuts;

Elle expose qu'en vertu de la réglementation en vigueur, il était nécessaire de modifier, ou supprimer certains articles des statuts, et de composer non un

règlement intérieur, mais de procéder par "convention" entre le syndicat intercommunal et les communes;

Après avoir fait lecture des statuts modifiés, et de la convention type remplaçant le règlement intérieur antérieurement proposé, elle invite le conseil à délibérer, sur ces modifications.

Le conseil, après avoir ouï l'exposé de Mme le Maire:

- approuve les modifications opérées aux statuts et le remplacement du règlement intérieur par une convention établie entre le syndicat intercommunal et la commune.

Accepté à l'unanimité.

CIMETIERE - REPRISE DES CONCESSIONS -

Après avoir entendu lecture du rapport de Mme le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence, dans les conditions prévues par les articles R.361.22 et suivants donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon.

VU, le code des communes:

- considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, le dit état constaté dans les conditions prévues par le dit code;

- considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des dites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière;

Mme le Maire est autorisée à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions en état d'abandon dont la liste suit:

n° 63: DAUVERGNE - n° 64: BERCHER - n° 88: TRAVERS - n° 95: VIELLE - n° 111: MERY VIELLE - n° 118: DESENFANTS - n° 135: CHAUSSIN - n° 145: CORUTIER - n° 154: ROSSET - n° 157: CHARLIER - n° 158: BERTRAND - n° 247: REMOND -

PROBLEME SCOLAIRE -

Nous devons tenter de trouver une solution pour la rentrée scolaire 1992.

Les enseignants, les parents d'élèves, les délégués des parents d'élèves, la municipalité doivent réfléchir à ce problème afin de pouvoir accueillir les enfants de 4 ans et préserver la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves.

EFFECTIFS ECOLE

Actuellement (rentrée 1991-92)

Mme PETIT GSE (5 ans): 10
CP : 13
CE1 : 8
Total : 31 élèves

M. PETIT CE2 : 7
CM1 : 13
CM2 : 3
Total : 23 élèves

Total général: 31 + 23 = 54 élèves

Années précédentes:

Année scolaire	Nb en sept.	Nb en juin
90/91	51	61
89/90	42	50
88/89	39	41
87/88	35	39

INFORMATIONS -

- **RN.105:** Installation de flashes aux abords des écoles

(entre école et maison d'enfants): 34 500 F
TVA 18,60 % : 6 417 F

40 917 F

Installés par "SAUNIER DUVAL ELECTRICITE"
250, Route de l'Empereur
95508 RUEIL MALMAISON CEDEX

Subvention du Conseil Régional d'Ile de France.

- **Rue du Presbytère:**

(partie supérieure) Remise en état: 25 905,58 F
TVA 18,60% : 4 818,44 F

30 724,02 F

par S.A.R.L. TAVAUX PUBLICS de CHATENAY
gérant A.TOBOAS - 19, route de Bray
77130 LA TOMBE

- **Mur du cimetière:** vers ossuaire - longueur 7 mètres - 16 700,00 F

TVA 18,60% : 3 106,20 F

coût: 19 806,20 F

par Entreprise TISSIER VALENCE en BRIE

- **Feu d'artifice:** coût 7 990,07 F

- **Station d'épuration:** prime 1990: 7153 F réglée par l'Agence Financière du Bassin Seine Normandie. En 1989: 6 971 F

La prime est proportionnelle à la pollution éliminée par le dispositif d'épuration, en fonction de sa charge et de son efficacité.

La surprime a été supprimée en 1984. Mais les critères qui étaient pris en compte dans la décision d'attribution de la surprime, en particulier, la production des boues et la consommation en énergie électrique ont été intégrés dans l'estimation de prime pour épuration elle-même.

- **Fête communale 1991 - Bénéfices** = 8 347,15 F (pour le Noël des enfants)

- **Poutres de l'Ancien Presbytère**
vendues = 9 500 F

- **Les vœux** seront présentés le dimanche 5 janvier 1992 à 11 heures.

- **La fête communale** aura lieu les 9 et 10 mai 1992.

COMPTE-RENDU de REUNIONS ou RENDEZ-VOUS:

- **Mercredi 18 septembre:** MELUN - Gendarmerie - Départ du Capitaine SEURAT. Il est remplacé par le Capitaine BOURCOIS.

Réunion de Conseil

L'an mil neuf cent quatre-vingt-onze, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents: Mr JACQUET D., 1er adjoint, MMme BERMOND 3ème adjoint, MMrs ROUSSEAU R., ROBERT G., ROUQUET Th., MONNET R., Mme COUTURIER P. conseillers municipaux.

Etaient absents et excusés: Mme BEAUDENON 2ème adjoint ayant donné pouvoir à Mme REDON; Mr DAVID D., ayant donné pouvoir à Mr ROUQUET Th.

Secrétaire de séance: Mme BERMOND

Après lecture du compte rendu du 23 octobre 1991, celui-ci est adopté.

- **Judi 19 septembre :** LE CHATELET en BRIE - Gendarmerie - Départ de Mr le Chef CRUZ.

- **Vendredi 20 septembre:**

Le CHATELET en BRIE - Amicale des Maires.

- **Samedi 21 septembre:** 17h30: Réunion "Cyclo-Tourisme".

- Soirée B.HEMBERT au profit des classes de découverte.

- **Dimanche 22 septembre:** Moisenay - Rallye Intercommunal - Au classement général, nous arrivons en 3ème position.

- **Mercredi 25 septembre:** ECHOUBOULAINS: Projet: regroupement pédagogique.

- **Samedi 5 octobre:** Exposition de notre député, MR J.J.HYEST "L'Assemblée Nationale".

- **Samedi 12 octobre:** CHELLES -

Congrès des Maires de Seine-et-Marne suivi d'un déjeuner.

- **Lundi 14 octobre:** Salle polyvalente - commission de sécurité.

- **Samedi 19 octobre: 9h -** Réunion avec les enseignants M. et Mme PETIT et les délégués des parents d'élèves Mme RICORDEAU et Mr ANDRES - Problèmes scolaires.

11h30: PAMFOU: Inauguration de l'école.

13h00: "La Boule Joyeuse" invitée au repas à l'occasion du challenge Albert GRIMOIN.

- **Dimanche 20 octobre:**

- Remise des diplômes de la médaille du travail à Mme VAUCOULEUR (20 années de service à U.M.C. à PARIS), Mr Bernard BEAUDENON (30 années de service à l'entreprise TISSIER à VALENCE), Mr Jacques POULAIN (30 années de service à l'Entreprise SEUX à PAMFOU).

- Remise des prix du concours des maisons fleuries.

- **Lundi 21 octobre:** Révision de la liste électorale.

- **Mardi 22 octobre:** MELUN - Commission de sécurité foyer polyvalent.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE AVEC LA COMMUNE D'ECHOUBOULAINS -

Le conseil municipal,

- soucieux des problèmes éducatifs et scolaires concernant l'ensemble des enfants de la commune, mais plus particulièrement de ceux qui relèvent de la pré-scolarité, à partir de 3 ans;

- persuadé que l'élargissement de la scolarité aux plus petits est un élément favorable à leur épanouissement;

- persuadé que la répartition des enfants entre cinq maîtres selon les différentes tranches d'âge ne peut que faciliter et améliorer leur formation;

- conscient de l'impossibilité actuelle qu'il y aurait à vouloir réaliser une telle extension scolaire pour la seule commune, administrativement et financièrement,

Sur proposition du maire:

en liaison avec la commission scolaire et le maire de la commune d'ECHOUBOULAINS distante de 5 km;

- conscient des problèmes techniques, administratifs, financiers, qu'entraîne sa décision;

- conscient de bouleversement apporté aux habitudes des familles, mais certain que les avantages sont bien supérieurs pour les enfants et les familles que les inconvénients;

DECIDE A L'UNANIMITE D'EFFECTUER UN REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE AVEC LA COMMUNE D'ECHOUBOULAINS, de telle sorte qu'il y ait pour les deux communes 4 classes primaires et une classe enfantine;

ACCEPTTE, après accord des inspecteurs de l'Académie concernée, de supporter les charges afférentes à ce regroupement;

S'ENGAGE, sous réserve d'une délibération identique prise par le conseil municipal d'ECHOUBOULAINS à créer avec ladite commune un syndicat intercommunal chargé de gérer ce regroupement.

Pour étudier les différents problèmes posés (cantine, transports, femme de service, etc...) sur le plan communal, un groupe de travail est constitué. En font partie: Mme BEAUDENON, Mme BERMOND, Mr G.ROBERT, Mr Th.ROUQUET et Mr

R.MONNET.

Les délégués des parents d'élèves sont invités à y participer, ainsi que les enseignants.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CHARTE INTERCOMMUNALE CRI-SENOY-FOUJU-MOISENAY-

Madame le Maire:

- **RAPPELLE AUX MEMBRES DU CONSEIL,** la délibération du 24 mai 1991 par laquelle l'assemblée demandait à voir le territoire communal inscrit dans le périmètre de la charte et faisant acte de candidature à une participation au syndicat intercommunal de la charte;

- **EXPOSE** que le syndicat a, par délibération du 19 juillet 1991, accepté d'intégrer la commune, et ayant lancé la procédure réglementaire, qu'il est maintenant nécessaire de désigner les représentants de la commune au sein du syndicat;

- **DONNE** lecture de l'article L.163.5 du code des communes qui détermine le nombre de délégués à un syndicat intercommunal (savoir deux titulaires et deux suppléants);

Elle invite alors le conseil à procéder au vote.

Le conseil élit à bulletin secret:

- Délégués titulaires: MMrs JACQUET D. et ROUQUET Th.

- Délégués suppléants: Mr MONNET R. et Mme COUTURIER P.

Annule et remplace la délibération prise lors de la réunion du conseil municipal du 23 octobre 1991.

APPROBATION des modifications opérées aux statuts et au règlement intérieur:

Mme le Maire:

- **RAPPELLE** aux membres du Conseil Municipal, la délibération du 24 mai 1991 par laquelle le conseil municipal sollicitait l'intégration de la commune au sein du Syndicat Intercommunal et en approuvait les statuts;

- **EXPOSE** qu'en vertu de la réglementation en vigueur, il était nécessaire de modifier ou supprimer certains articles des statuts, et de composer non un "règlement intérieur" mais de procéder par "conventions" entre le syndicat intercommunal et les communes.

Après avoir fait lecture:

- . des statuts modifiés
- . et des conventions types remplaçant le "règlement intérieur" antérieurement proposé,

elle invite le conseil à délibérer sur ces modifications.

Le conseil après avoir oui l'exposé de Mme le Maire:

A l'unanimité:

- APPROUVE les modifications opérées aux statuts, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération;
- APPROUVE le remplacement du "règlement intérieur" par deux "conventions" établies entre le syndicat intercommunal et la commune;
- APPROUVE les termes des dites conventions;
- AUTORISE le maire à signer ces documents.

CONVENTION -

Entre la commune de VALENCE en BRIE représentée par son maire Mme Anne-Marie REDON-MICHAUD,

ET,

Le Syndicat Intercommunal de la Charte CRISENOY-FOUJU-MOISENAY représenté par son Président Mr LE FLEM,

il est convenu ce qui suit:

Article unique: La commune de VALENCE en BRIE s'engage à reverser au fur et à mesure de leurs encaissements, les montants de taxe professionnelle et tout ce qui s'y rapporte, ainsi que 50 % du montant du foncier bâti, dégagés par les réalisations sur son territoire émanant du ou des objets du syndicat sus-indiqué.

Cette convention prend effet à la date de signature pour se terminer le 1er janvier 2041.

CONVENTION -

Entre le Syndicat Intercommunal de la Charte de CRISENOY-FOUJU-MOISENAY représenté par son Président Mr LE FLEM;

ET,

La commune de VALENCE en BRIE représentée par son maire: Mme Anne-Marie REDON-MICHAUD;

il est convenu ce qui suit:

Article unique: Le syndicat sus-désigné s'engage à verser au fur et à mesure des encaissements des ressources définies à l'article 9(b) de ses statuts, à la commune de VALENCE en BRIE, la quote part qui lui revient.

Le nombre d'habitants base 1991 est de 549.

Le coefficient applicateur 1

Cette convention prend effet à la date de signature pour se terminer le 1er janvier 2041.

STATUTS DU S.I. DE LA CHARTE INTERCOMMUNALE CRISENOY-FOUJU-MOISENAY

PRÉAMBULE

Les communes de CRISENOY, FOUJU, MOISENAY, se trouvent situées au coeur de très importantes interconnexions ferroviaires et routières, déjà existantes ou à venir, notamment les échangeurs A5, N 36 et A5 C5.

Cette situation favorable au regard du développement de différentes activités économiques mais aussi touristiques dans la mesure où ces communes sont proches notamment du château de Vaux le Vicomte, de la forêt de Fontainebleau ou du parc d'Eurodisneyland.

Elles bénéficient également de la proximité du Grand Melun et du terrain d'aviation de Melun-Villaroche.

Ces trois communes ont alors proposé aux communes environnantes de constituer sur leur propre territoire une zone particulièrement importante, génératrice de synergies permettant d'éviter ainsi la constitution de multiples petites zones provoquant un mitage préjudiciable à l'environnement de la région, sachant que le Schéma Directeur Ile de France prévoit que le développement ne peut se concevoir que dans le cadre d'un développement local s'appuyant sur une coopération intercommunale.

Ces différentes communes se sont ainsi réunies dans le cadre d'une Charte, dite "Charte Intercommunale de Développement CRISENOY-FOUJU-MOISENAY".

Elles ont ensuite, en compagnie d'autres communes, décidé de constituer un Syndicat Inter-

communal ayant plus précisément pour but l'inscription de cette zone dans les différents documents d'urbanisme, sa réalisation effective et sa gestion; le produit de différentes taxes, en particulier de la taxe professionnelle, généré par cette zone, devant être réparti entre toutes les communes membres du Syndicat, y compris celles sur le territoire desquelles la zone n'est pas établie, qui s'engageraient alors à ne pas développer ou créer une zone de même nature.

ARTICLE 1

En application des articles L. 163.1 et suivants de code des Communes, il est formé entre les communes ayant adopté les présents statuts, un Syndicat Intercommunal qui prend la dénomination de S.I. de la Charte CRISENOY-FOUJU-MOISENAY.

ARTICLE 2

OBJET du SYNDICAT: Le Syndicat mènera à bien toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement des projets de création de la zone principale d'activité économique et de la zone adjacente d'accueil et de tourisme, décidées au travers de la Charte par les membres et en particulier la prise en compte de ces projets dans les documents d'urbanisme locaux et supra-communaux (POS, SD .A.B.C. , SD R.I.F.)

Il assurera le suivi du développement de la zone et la gestion qui s'y rapporte.

Le syndicat fixera notamment par convention avec l'aménageur ou le lotisseur privé de la zone, le périmètre de la dite zone et le dossier technique, qualitatif et quantitatif, relatif à son aménagement sur les trois volets en cause (parc d'activités, tourisme, loisirs).

Cette convention indiquera également le style des constructions, leur importance, leur implantation, leurs destinations et prévoit un certain nombre de règles relatives aux réseaux d'énergie, d'eau, d'évacuation des eaux, déchets, ou à la protection de l'environnement.

Elle prévoira de même les différents délais d'exécution des travaux (elle établira si nécessaire un programme de tranches de travaux) et les sanctions applicables à l'aménageur en cas d'inexécution de ses obligations contractuelles qui pourrait se traduire notamment par des pertes de recettes de taxe professionnelle et de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour les communes.

Si la réalisation de la zone d'activités économiques en cause s'effectue sous forme de ZAC, le Syndicat sera compétent pour mener la procédure, conformément notamment aux articles L.311.1 et suivants, et R.311.1 et suivants du Code de l'Urbanisme. En tant que de besoin, l'adhésion aux présents statuts vaut délégation au bénéfice du Syndicat de tous pouvoirs relatifs à la création et l'exécution de cette ZAC déterminée.

Le syndicat peut fournir des subventions ou effec-

tuer lui-même des travaux d'intérêt commun dans la zone proprement dite ou sur le territoire des Communes, dans la mesure où ces travaux présentent une utilité pour le développement de la zone, et où l'accord de la ou des Communes concernées a été obtenu.

Toujours dans le cadre de la gestion de la zone, le Syndicat pourra mener toute opération de promotion touristique de la zone ou des communes membres, de façon à en assurer le développement.

Le Syndicat redistribuera les ressources non affectées à ses dépenses de fonctionnement ou d'investissements, à l'ensemble des Communes selon les critères de répartition prévus ci-après.

ARTICLE 3

Le siège du syndicat est fixé à la Mairie de Moisenay.

ARTICLE 4

Les Communes de CRISENOY-FOUJU-MOISENAY, sont désignées "communes sièges".

ARTICLE 5

Toutes les Communes nouvelles qui deviendraient membres du Syndicat font partie de la Charte Intercommunale CRISENOY-FOUJU-MOISENAY.

ARTICLE 6

Conformément à l'article L. 163.5 du Code des Communes, modifié par la loi du 5 janvier 1988, le Comité Syndical est composé de délégués élus par les Conseils Municipaux des Communes membres du Syndicat.

Chaque commune est représentée par deux délégués titulaires ayant voix délibérative, deux suppléants étant élus par chaque Conseil pour les remplacer en cas d'absence.

ARTICLE 7

La contribution des communes aux dépenses du syndicat, si besoin est, est déterminée au prorata de la population de chaque commune membre, sauf pour les communes sièges (contribution affectée d'un coefficient de 1,5)

ARTICLE 8

Outre les recettes prévues par les articles L.251.1 et suivants du Code des Communes, les ressources du syndicat proviennent du reversement immédiat, par les Communes sur le territoire desquelles est sise la zone en cause, de l'intégralité de la taxe professionnelle, des versements équivalents ou compensatoires, et cinquante pour cent de la taxe foncière sur les propriétés bâties provenant de cette zone.

ARTICLE 9

La répartition des ressources définies article 8 se fera comme suit:

- a) 5% minimum avec un maximum de 15% pour le fonctionnement et les investissements du syndicat;

b) le reste réparti et versé aux communes membres en fonction du nombre d'habitants de chacune d'entre-elles avec un coefficient de 1.5 pour les communes "Sièges".

Le nombre d'habitants pris en compte sera celui de l'INSEE base 1991.

La prise en compte de l'augmentation de population, résultant d'un recensement complémentaire de l'INSEE, ne pourra excéder 5% par an pour atteindre un maximum légal au doublement de la base 1991.

ARTICLE 10

Le bureau est composé:

- d'un président
- d'un vice-président
- d'un trésorier
- d'un assesseur par commune adhérente.

ARTICLE 11

Durée du syndicat: le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

ARTICLE 12

Les communes s'engagent à ne pas créer ou développer une zone propre, ayant des finalités équivalentes à celles du Syndicat.

Elles se gardent le droit d'inscrire, avec le souci d'un développement harmonieux, dans leurs documents d'urbanisme les espaces nécessaires à l'implantation des activités liées à leur développement.

ARTICLE 13

Les présents statuts sont annexés aux délibérations afférentes à la modification des statuts du Syndicat de la Charte Intercommunale CRISE-NOY-FOUJU-MOISENAY.

PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE COMMUNAL -

Mme le Maire indique aux membres du conseil municipal que l'article L.20 du code de la santé publique prévoit l'établissement autour des points de prélèvement d'eau existants ou à créer, destinés à l'alimentation humaine, de trois périmètres de protection (immédiat, rapproché et éloigné) à l'intérieur desquels sont interdites ou réglementées les activités pouvant nuire à la qualité de l'eau.

Ces périmètres sont institués au vu du rapport de l'hydrogéologue agréé par l'acte déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux, en application de l'article 113 du code rural.

Le conseil municipal, considérant la nécessité de préserver l'eau distribuée à la population contre les contaminations de toutes sortes:

- sollicite la déclaration d'utilité de la dé-

rivation des eaux ainsi que l'institution des périmètres de protection du captage communal;

- prend l'engagement d'indemniser les usiniers irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation;

- sollicite l'aide de l'Agence Financière du Bassin Seine Normandie pour la procédure de déclaration d'utilité publique et la mise en conformité des installations.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE - Interconnexion des réseaux des communes: FERICY - MACHAULT - PAMFOU - VALENCE en BRIE - ECHOUBOULAINS - Travaux urgents

Comme suite à la demande faite par notre conseiller général, Mr Pierre LE GUEN, le 7 août 1991 et à la réunion qui s'est tenue à FONTAINE-BLEAU le 24 juillet 1991 où il a été décidé de se raccorder à HERICY.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite les différentes subventions de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Agence Financière du Bassin Seine Normandie, afin que ces travaux puissent être supportés par la Commune. Les moyens financiers de notre Commune rurale étant très limités.

INFORMATIONS -

- Création du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour la révision du Schéma Directeur Almont Brie Centrale:

Mme le Maire donne lecture de l'arrêté DFEAD 2 B 91 n 171 du 4 novembre 1991.

Valence en Brie en fait partie.

Le siège du syndicat est fixé à la mairie de NANGIS.

Le syndicat a pour objet la révision du Schéma Directeur Almont Brie Centrale.

- Foyer polyvalent:

La commission de sécurité de l'Arrondissement de MELUN s'est réunie le mardi 22 octobre 1991 à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de Seine et Marne. Mme REDON, maire, y assistait.

La commission de sécurité a émis un avis favorable à l'ouverture au public du foyer polyvalent. Cet avis nous a été notifié par la Préfecture de Seine et Marne le 5 novembre 1991.

- Association des Paralysés de France.

Une lettre de remerciements a été reçue pour l'opération de ramassage des vêtements le samedi 5 octobre 1991.

Sur l'ensemble du département, 350 tonnes de vêtements ont été ramassés. Le bénéfice de cette opération est consacrée aux besoins des personnes handicapées.

- Permanence du conciliateur Mr REGIOR à la mairie du CHATELET en BRIE en 1992 - Place de l'Eglise Tél. 60 69 40 40

le 11 janvier 1992	le 29 janvier 1992
le 8 février 1992	le 26 février 1992
le 21 mars 1992	le 11 mars 1992
le 18 avril 1992	le 29 avril 1992
le 23 mai 1992	le 13 mai 1992
le 20 juin 1992	le 10 juin 1992

Mairie	Annexe
Les samedis	les mercredis
(de 9h. à 10 h.)	(de 19h. à 20h.)

- Achat d'un semoir à sel (pour déneiger)

Prix H.T.	3 895,00 F
T.V.A. 18,60%	724,47 F

T.T.C.	4 619,47 F

aux Ets LEPATRE et Fils, 47 rue des 3 Maillets 77133 MACHAULT

- Mise en place d'un point lumineux supplémentaire "Rue Jean HADERER"

INFO POUR TOUS Neige - Verglas

En temps de neige et glaces, les riverains de la voie publique ont des obligations définies par l'arrêté inter-préfectoral daté du 27 Octobre 1937 :

- les riverains sont tenus de gratter et débayer la neige sur toute la longueur des trottoirs bordant leur propriété...
- ils sont également tenus d'assurer l'écoulement des eaux,
- en cas de verglas, ils jetteront sur les passages de piétons et aux entrées des maisons des cendres, du sable ou du machefer,
- les déblais seront déposés sur les parties de trottoirs non réservées à la circulation des piétons en évitant soigneusement d'en recouvrir les plaques, tampons, regards et bouches d'égout.

Prix H.T.	2 013,00 F
T.V.A. 18,60%	374,42 F

T.T.C.	2 387,42 F

par SAUNIER DUVAL ELECTRICITE Avenue du Président KENNEDY - B.P. 90 - 91172 VIRY CHATELON CEDEX.

COMPTE RENDU DE REUNIONS OU RENDEZ VOUS -

- **Lundi 28 octobre 1991** - MOISENAY "Charte Intercommunale" Valence était représenté par MMrs D.JACQUET et Th.ROUQUET.

- **Mercredi 6 novembre 1991** - Commission communale des impôts.

- **Vendredi 8 novembre 1991** - Cérémonie au Monument aux Morts avec l'Association des Anciens Combattants.

- Inauguration plaque "Rue Jean HADERER"

- **Samedi 16 novembre 1991** - BLANDY les TOURS - Inauguration des nouveaux locaux de la Mairie.

- **Mardi 19 novembre 1991** - Le CHATELET en BRIE - Syndicat Intercommunal du Collège Rosa Bonheur - Etaient présents les deux délégués MMrs G.ROBERT et R.MONNET et le Maire.

- **Mercredi 20 novembre 1991 - 18 h** - Le CHATELET en BRIE - Perception: budget supplémentaire avec Mme GRIMOIN.

- 20h30 - Projet de regroupement pédagogique intercommunal (VALENCE - ECHOUBOULAINS) avec les enseignants, les parents d'élèves, les délégués et tous les membres du conseil municipal.

Un bal au profit des enfants Une soirée très joyeuse

Le traditionnel bal, organisé au profit des classes de découverte, a obtenu un vif succès.

De nombreux élus du canton, dont Pierre Le Guen, conseiller général, et Michel Le Flem, président du district, étaient présents à cette soirée animée par l'orchestre Bertrand Humbert.

C'était l'occasion, pour la maire Anne-Marie Redon, de rappeler le succès de la classe de mer, d'annoncer le prochain départ de la classe en Haute-Savoie et de rendre hommage au directeur d'école, M. Petit.

À LA RECHERCHE DU TEMPS PASSÉ

(suite n°3)

1853

14 JANVIER 1853 - Inondations des rues basses, 70 cm de hauteur sur la N.105 coupée sur 200 mètres "de mémoire de vieillard jamais les eaux n'ont été aussi subites et abondantes à Valence."

Don d'un orgue "Mélodium" pour l'Eglise.

20 FÉVRIER 1853 - Serment de fidélité du corps municipal à l'Empereur.

25 AOÛT 1853 - Règlement permanent sur la divagation des oies: il y a lieu d'assigner aux oies une pâture et un parcours différents de ceux des autres bestiaux. Toute troupe d'oies trouvée sans gardien sera saisie et mise en fourrière. L'entrée des oies dans l'abreuvoir communal est expressément interdite.

1854

AVRIL 1854 - Défense est faite à toute personne non-munie d'une permission d'entrer dans les emblavures* de quelque nature qu'elles soient pour y faire de l'herbe.

MAI 1854 - Le conseil demande à la Société d'Agriculture de Melun l'obtention de la Médaille d'Honneur et du prix de 100,00 F pour récompenser les services et honorer le garde-champêtre qui remplit ses devoirs avec zèle et dévouement les plus parfaits.

Demande de secours de 100,00 F pour l'équipement des pompiers, car le nombre de seaux en toile que possède Valence n'est que de 40. Aucun des hommes n'est pourvu de la ceinture de manoeuvres (elle consolide l'homme en lui tenant le corps ferme) et les agrès de la pompe à incendie sont insuffisants.

* **emblavure:** n.f. - champ semé de blé (Dictionnaire QUILLET Langue Française)

JUILLET 1854 - Toujours des travaux sur la couverture du chœur de l'Eglise.

AOÛT 1854 - 27 août: Fête de l'Empereur et de l'Empire. Distribution des prix aux élèves de l'Ecole.

Tolérance accordée aux riverains de la Route Impériale qui n'ont pas de grange, de battre leurs grains sur les accotements de la route sans gêner la circulation.

OCTOBRE 1854 - Autorisation donnée au Sieur Coudray Basile de réparer sa toiture de chaume, à la condition de remplacer cette couverture par une en tuiles dans un délai de 2 ans.

1855

16 FÉVRIER 1855 - Arrêté prescrivant l'échenillage des arbres, haies et buissons.

MARS 1855 - Eléments d'un Orphéon à trouver parmi les élèves de l'Ecole Communale.

MAI 1855 - Travaux au Presbytère. Le conseil décide que des travaux seront exécutés très prochainement.

La commune qui assure le traitement de l'instituteur - 1050,00F par an - lui accorde un supplément de 180,00 F pour 1856.

JUILLET 1855 - 29 juillet: installation d'un nouveau conseil municipal dont Monsieur Meignen est le maire et Monsieur Loiseaux, adjoint.

1856

16 MARS 1856 - Naissance du Prince Impérial. Adresse à sa Majesté l'Empereur Napoléon III: "Sire, le Conseil Municipal, Monsieur le Curé, les officiers des Sapeurs Pompiers et l'Instituteur de Valence, organes des sentiments de la Commune toute

entière, s'empresse de venir déposer aux pieds de votre Majesté, l'expression du bonheur qu'ils éprouvent en apprenant la naissance du Prince Impérial... etc,etc...

Vive l'Empereur, Vive l'Impératrice, Vive le Prince Impérial.

Signé par le Conseil.

NOVEMBRE 1856 - Démission de Monsieur Meignen qui est remplacé par Monsieur Loiseaux. Nomination de Monsieur Tissier Louis aux fonctions d'adjoint.

1857

MAI 1857 - Translation du nouveau cimetière, au lieu dit "derrière les jardins" (emplacement actuel) pour la somme de 4200,00 F.

1859

13 JUIN 1859 - A Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne:

"La commune de Valence en voyant notre brave armée s'avancer à pas de géant vers un pays ennemi (l'Autriche) en menaçant d'étendre ses limites jusqu'à nos frontières, félicite l'Armée Française de sa victoire à Magenta et demande aux habitants d'arborer l'étendard vénéré de la France. Le buste de l'Empereur placé dans l'Ecole a été exposé à l'admiration des habitants. Plusieurs maisons ont été brillamment illuminées."

JUILLET 1859 - Souscription commu-

nale en faveur des soldats blessés et des familles de militaires tués ou blessés à l'Armée d'Italie. Il a été récolté 122,00 F.

15 AOÛT 1859 - Fête communale "coïncidant si parfaitement avec le triomphe de Marie et le triomphe de Napoléon III".

1860

FÉVRIER 1860 - Il est défendu aux Mères de Famille de s'introduire dans les salles de danse et autres lieux publics accompagnés de leurs jeunes enfants.

18 JUIN 1860 - Célébration d'un Te-Deum chanté hier à l'occasion de l'annexion de la Savoie et de Nice à la France. Les pompiers se sont rendus à cette cérémonie, ont escorté la Procession du Saint Sacrement, qui malgré l'inconstance du temps, a pu faire plusieurs stations au moyen d'un Reposoir portatif qui a été rentré dans l'Eglise.

10 JUILLET 1860 - Service funèbre célébré à Valence pour le repos de l'Ame de S.A.I, le Prince Jérôme Napoléon.

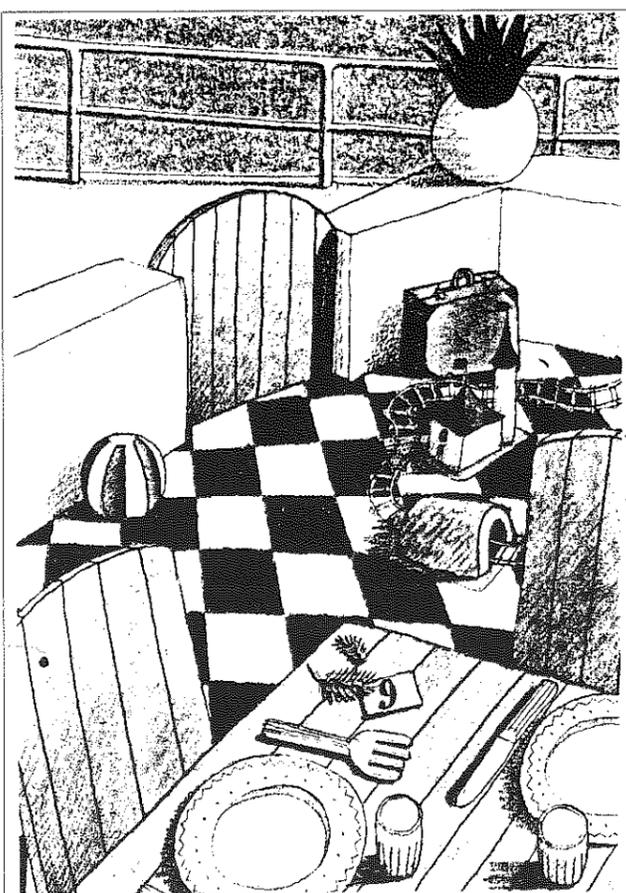
13 SEPTEMBRE 1860 - Election de Monsieur Rousseau Pierre au poste de conseiller municipal.

*P.COUTURIER
R.MONNET*

Conseillers municipaux

Le rêve de Luc

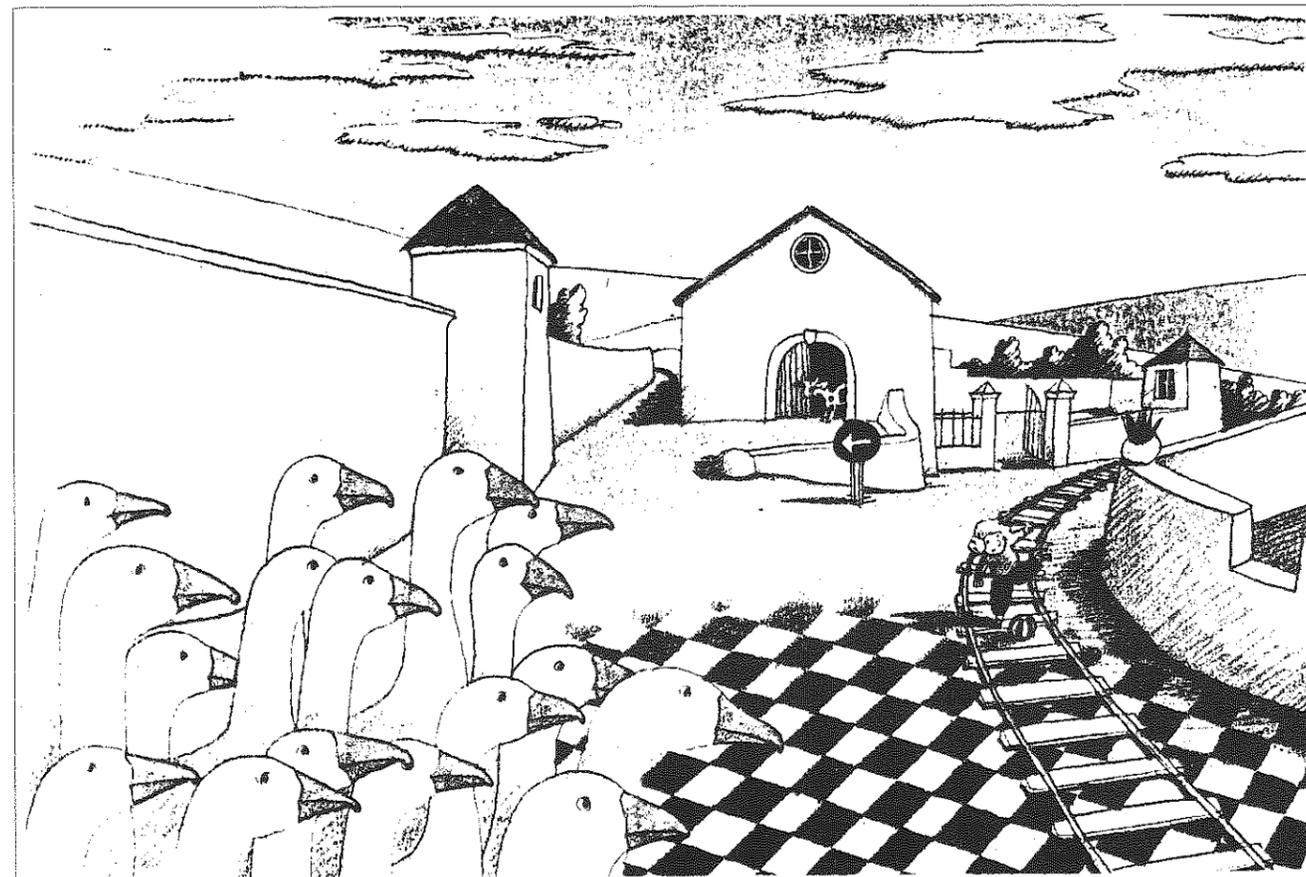
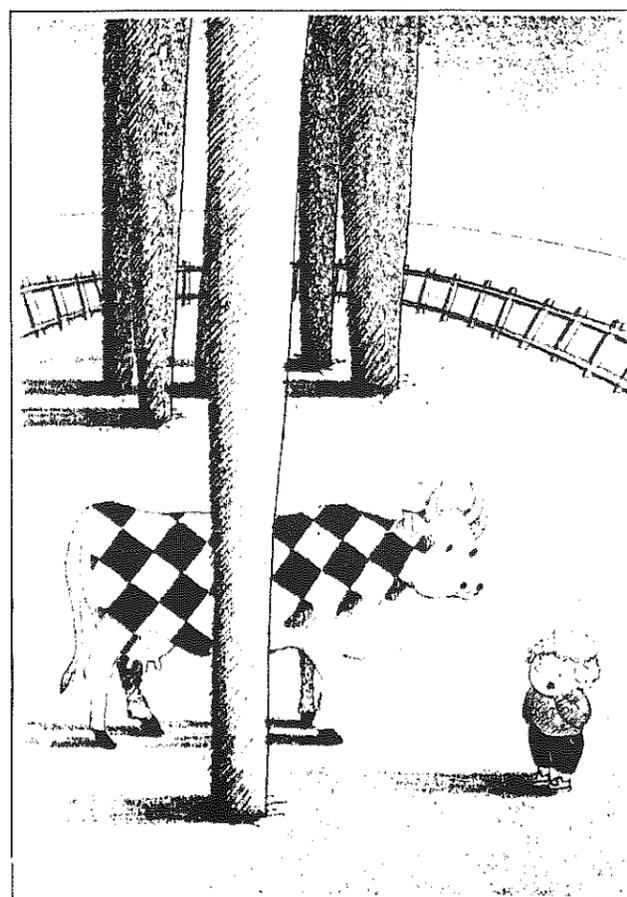
Ce jour-là, un 9 avril, c'est son anniversaire et Luc a invité ses meilleurs copains. Il a eu beaucoup de cadeaux: un train électrique avec des décors (une ferme et un tunnel) mais aussi un ballon rouge et blanc et un grand jeu de l'oie. Luc a joué longtemps à ce jeu avec ses copains.



Le soir, sa mère a préparé un bon repas et la valise de Luc est déjà prête car, le lendemain, il doit partir en vacances chez ses grands-parents à la campagne. Mais Luc est fatigué et il va se coucher sans avoir touché à son repas.

Dans son lit, il pense à tout ce qu'il va faire et tout ce qu'il va voir pendant ses vacances et il se dit qu'il vaudrait mieux dormir pour être en forme le lendemain. Mais il ne peut s'empêcher de songer à tous les cadeaux qu'il a eus et tout à coup il voit son train qui grossit, grossit et devient un véritable train sur de véritables rails et qui roule jusqu'à on ne sait quelle destination...

Et Luc voit le train qui passe dans une sorte de grande forêt où on rencontre des vaches couleur damier. Et puis il se voit en train de parler à une vache et lui demander son chemin. Et chose étonnante, la vache lui répond et lui dit de suivre les rails du chemin de



fer pour arriver là où il veut aller.

Alors le petit garçon suit les rails et, quelques temps plus tard, il trouve un beau ballon rouge et blanc. Il continue son chemin en tapant dans le ballon et il arrive enfin dans un village.

C'est un drôle de village: il est traversé par la ligne de chemin de fer posée sur un carrelage blanc et noir. Les maisons sont entourées de grands murs. Le village est seulement peuplé d'oies et d'une vache.

Il s'approche du troupeau d'oies et leur demande:

"Où suis-je?"

- Tu es au pays du Grand Damier, pays où l'on fait des rencontres insolites, lui répondent-elles. Et toi, comment t'appelles-tu et où vas-tu?

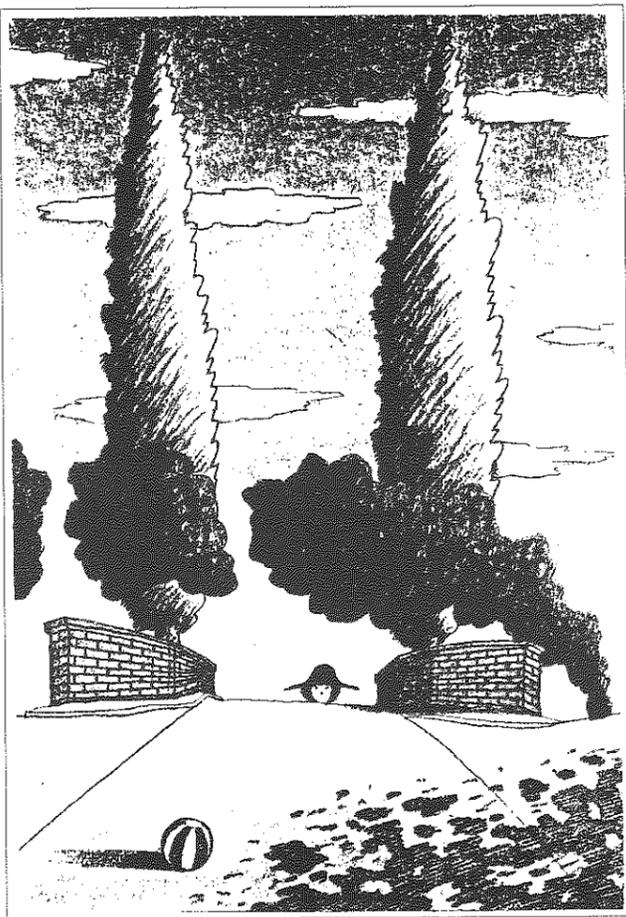
- Je m'appelle Luc, j'ai 9 ans et je vais chez mes grands-parents mais je ne reconnais pas cet endroit. Pouvez-vous m'indiquer le chemin pour y aller?

- Nous te l'indiquerons mais, auparavant, nous voulons jouer avec toi qui as un si joli ballon rouge et blanc.

- J'accepte votre proposition, mais allons donc chercher la vache qui jouera aussi avec nous."

Mais la vache dit qu'elle est trop vieille pour s'amuser et qu'elle préfère les regarder. Luc la supplie tellement qu'elle finit par accepter. Alors, Luc lance le ballon: la vache le rattrape entre ses cornes et, d'un coup de tête, elle le renvoie sur le groupe d'oies. Celles-ci se battent en se donnant des coups de becs et montent les unes sur les autres comme dans un match de rugby. Tout le monde sait que les oies ont mauvais caractère et l'une après l'autre, elles se retirent du jeu et pour finir il n'en reste qu'une.

Très énervée par les disputes entre les oies, la vache lance trop fort le ballon qui disparaît derrière une ligne d'arbres. L'oie se dévoue pour aller à sa



recherche. La vache invite Luc à venir dans la maison de la seule personne vivant dans le village qui est la gardienne du troupeau d'oies.

L'oie retrouve facilement le ballon qui s'est arrêté à l'entrée d'un pont enjambant la ligne de chemin de fer. Au même moment, arrive la gardienne du troupeau d'oies: c'est une dame habillée tout en vert et coiffée d'un bizarre chapeau lui aussi tout vert. Elle ramasse le ballon et demande à l'oie à qui il appartient. Cette dernière lui répond qu'il est à leur nouvel ami Luc, un petit garçon de 9 ans qui est arrivé dans le village en suivant la ligne de chemin de fer et qui cherche la ferme de ses grands-parents. La dame au chapeau vert demande à l'oie de l'emmenner voir le petit Luc.

Pendant ce temps, Luc qui est resté en compagnie de la vache, lui pose toujours la même question: "Où est la

ferme de mes grands-parents?" Hélas, celle-ci ne peut pas y répondre car ils sont les seuls habitants du Pays du Grand Damier, pays qui est traversé par une ligne de chemin de fer dont les trains ne s'arrêtent jamais. Et c'est pour cette raison que les Grands Damiérois ne reçoivent jamais de visiteurs.

Aussi, Luc est très heureux de voir, par la fenêtre, arriver, accompagnée de l'oie, la dame au chapeau vert et non un nouvel animal qui lui ferait des promesses non tenues. Il remarque qu'elle tient à la main une valise semblable à celle que sa maman lui a préparée le soir-même.

Alors, aussitôt qu'elle est entrée, il se précipite à sa rencontre et lui demande avec angoisse et presque en pleurant:

" Je vous en supplie, Madame au chapeau vert, dites-le moi, où se trouve la ferme de mes grands-parents?"



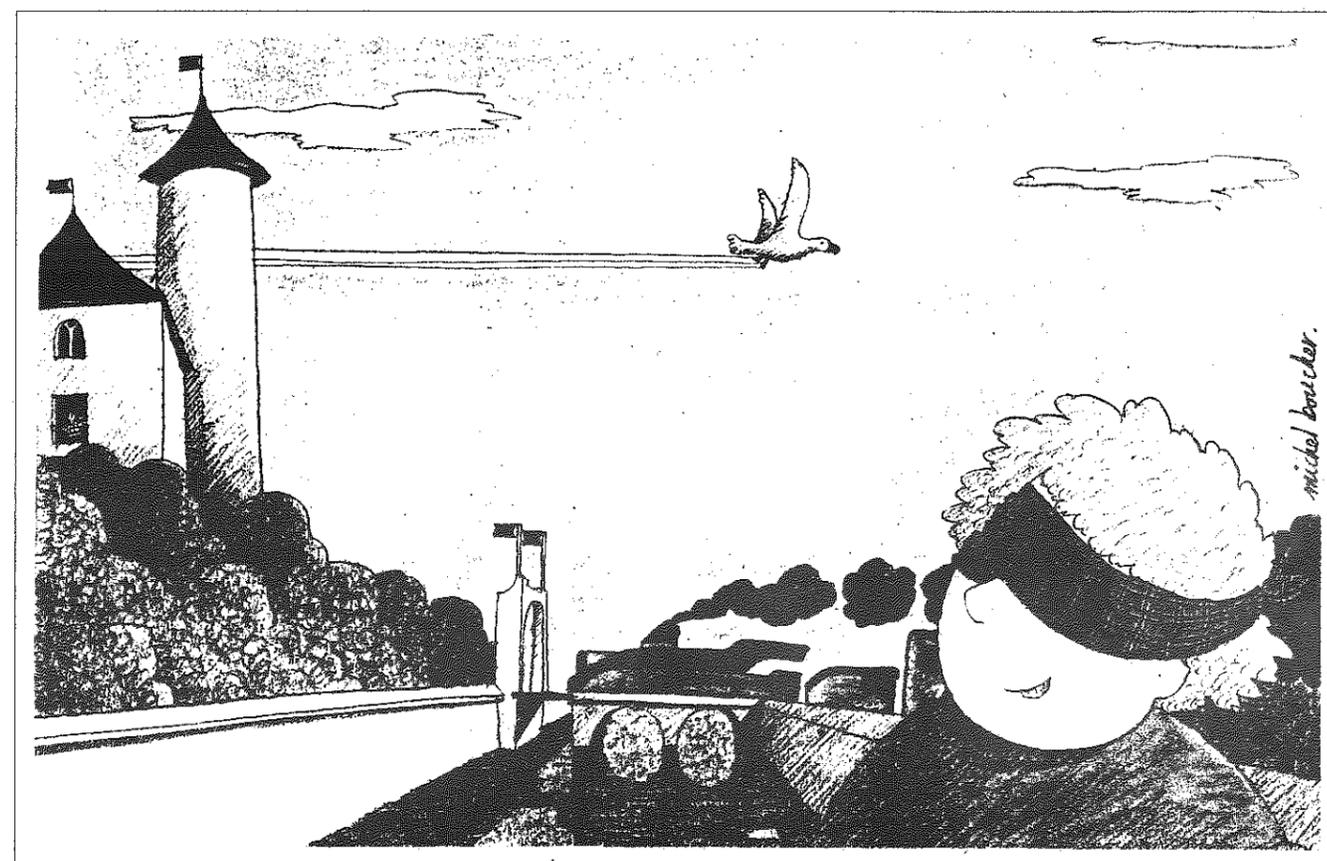
- Je ne sais pas où elle se trouve, lui répond-elle désolée, mais je connais un moyen de t'y envoyer."

De sa valise, elle sort un foulard avec lequel elle lui bande les yeux et elle lui conseille de penser très fort à tout ce qui vient de lui arriver mais aussi à la ferme de ses grands-parents.

Luc se concentre et il revoit tout ce qu'il vient de vivre: la dame au chapeau vert qui lui fait signe de la fenêtre de sa maison, l'oie qui vole à toute vitesse dans un grand ciel bleu, son train

passant sur le pont et les grands murs qui entourent les maisons du village. Et puis, tout à coup, tout se met à tourner: Luc a l'impression de tomber dans un immense trou noir et il pousse un hurlement terrifiant...

...Il se retrouve assis dans son lit, tout trempé de sueur et tremblant de peur. La porte de sa chambre s'ouvre, sa mère s'avance vers lui et s'écrie: "Luc, dépêche-toi de te lever, le réveil n'a pas sonné et nous allons être en retard pour prendre le train."



L'histoire que vous venez de lire est le fruit d'un travail collectif effectué par les élèves des CE.2 et CM de l'année scolaire 90-91 afin de participer au concours "ECOLIERS, à VOS PLUMES!" organisé par l'Inspection Académique de Seine-et-Marne et ouvert à tous les Cours Moyens du département. Le concours consistait en l'écriture d'un récit qui devait obligatoirement s'inspirer des illustrations proposées, dans un ordre laissé au libre choix des concurrents.

C'est au retour de la Classe de Mer du mois de mai que les élèves ont eu le plaisir d'apprendre que leur composition avait remporté un 4ème Prix consistant en un carton rempli de 25 livres pour la bibliothèque de l'Ecole.

Valence-Rendel...

Rencontre toujours amicale



Photos et extraits de :

- La République
- Le Parisien
- La Délivrance

Comme c'est la coutume depuis 27 ans, les Valençois ont pris le car jusqu'à Rendel, près de Francfort, pour la traditionnelle rencontre sportive franco-allemande de la Pentecôte.

Les retrouvailles se sont effectuées dans une ambiance de chaleureuse amitié.

Après un peu de repos, les équipes de footballeurs ont participé au traditionnel match qui a été tout aussi traditionnellement perdu par les visiteurs : la nuit en car est éprouvante et le manque de sommeil se faisait sentir sur le terrain !

Heureusement, 24 heures plus tard, les vétérands étaient également présents pour un match dont le score était plus honorable pour les Français 3-3.

Discours, cadeaux, danses et bière, tout était bon pour traduire l'affection qui unit ces deux collectivités depuis tant d'années.

La "Boule Joyeuse"

Un challenge dans la bonne humeur



Le challenge Albert-Grimoin (ancien pétanquiste) est l'occasion de réjouissantes retrouvailles au sein de l'Association "Boule Joyeuse".

C'est d'abord un festin organisé par les membres du club autour de leur président Serge Vaucouleur. Le concours de l'après-midi s'effectue à la mêlée, dans une ambiance très détendue, et se termine, à la salle des fêtes, par une soupe à l'oignon.

Naturellement, la plupart des quatre-vingt quatre adhérents et leurs épouses sont présents lors de cette sympathique manifestation.

Cette rentrée est l'occasion de participer à d'autres concours de pétanque. L'assemblée générale de l'association est prévue en Février 92.

PECHE, COUPES, TRICOTS POUR LE 14 JUILLET

Pêche à la truite sur la mare aux usages



Une quarantaine de pêcheurs participaient au concours à la truite organisé, dimanche 14 juillet, par le club CTV (Cyclo Touriste Valençois). Le président Verstraete et ses équipiers étaient satisfaits de cette belle journée, du temps agréable et de la participation des associations comme VALC et le Club des anciens "Maurice Vincent", qui collaboraient à l'animation.

Les anciens avaient pour leur part installé des stands et propo-
saient des tricots et des broderies aux visiteurs.

Le cadre verdoyant de la "mare aux usages" se prêtait parfaitement à cette animation champêtre, organisée pour le plaisir des petits et des grands.



"Kiosque 77"
Tout savoir sur
l'Assemblée Nationale



M^r le Député Jean-Jacques Hiest entouré des Elus de Valence.

Trois cent cinquante documents, une vidéo, des courriers, des revues et même un extrait de l'agenda du député sont exposés. Ils devraient permettre de mieux comprendre les rouages de cette institution, mais également le rôle et le travail d'un député. Tel est l'objet de cette exposition réalisée avec beaucoup de savoir faire par le député Jean-Jacques Hiest et son épouse.

"Il s'agit également de mieux informer les gens afin de lutter contre le désintéressement qui se fait sentir pour la fonction politique" affirmait M. Hiest, lors de son passage dans la commune.



Stand Photos de l'Assemblée Nationale

Diplômes du travail

«La définition du mot travail a changé dans l'évolution des rapports entre les salariés et l'employeur. Par le travail l'homme et la femme peuvent s'extérioriser, s'exprimer, créer, nouer des liens d'amitié, progresser dans la dignité et avoir la noble satisfaction d'être utile...» a dit Mme Redon, maire, lors de la cérémonie de remise de diplômes du travail qui se déroulait à la salle des fêtes.

Mme Marie-Rose Vaucouleur a reçu la médaille d'argent pour 20 ans de service à l'UMC (Paris).

M. Bernard Beaudenon, 30 années de service entreprise TISSIER (Valence-en-Brie).

M. Jacques Poulain, 30 années de service entreprise SEUX (Pamfou).



De gauche à droite :
 M. Bernard Beaudenon
 Mme Marie-Rose Vaucouleur
 M. Jacques Poulain
 Anne-Marie Redon.

Les marionnettes Wysocka
Martin a toujours la vedette



NOËL DES ENFANTS



Organisé par VALC et le conseil municipal.



Vœux de l'Amicale des Maires du Canton du Châtelet en Brie avec les Associations et les Bénévoles de nos communes.

Les vœux du Maire **Des signes de vitalité !**

La traditionnelle cérémonie des vœux s'est déroulée, en présence du conseiller général Pierre Le Guen et de nombreux responsables locaux. Elle a permis au maire, Anne-Marie Redon-Michaud, de faire le point sur les réalisations et l'évolution du village.

Après avoir remercié les administrations pour leur coopération, le maire a rappelé les grands travaux effectués, l'augmentation modérée de la population et l'importante vie associative : *"L'arrivée de jeunes ménages est un facteur de dynamisme pour notre village. Il pourra constituer le moteur de la vie. Les activités de nos associations encouragent le développement des relations entre les habitants... Toutefois, bien des besoins culturels sont insuffisamment satisfaits, nous invitons toutes les bonnes volontés à participer..."*

Bien des choses restent à faire, les élus sont ouverts à toute proposition. Ils ont levé leur verre à la prospérité de la commune et des Valençois.

La vie associative contribue à un sentiment de mieux vivre

C'est avec sa gentillesse et son amabilité coutumière que Mme Anne-Marie Redon-Michaud, maire de Valence-en-Brie, a accueilli, à la salle polyvalente, ses collègues du conseil municipal, le personnel communal, les présidents des différentes associations, et les personnes qui participent à la gestion de leur commune, pour leur présenter tous ses meilleurs vœux et souhaits à l'occasion de la nouvelle année.

L'on notait également la présence de M. Le Guen, conseiller général, du capitaine Lauthier, commandant le C.I.P. de Montereau, et des représentants du commissariat de Montereau, et de la Gendarmerie du Châtelet-en-Brie.

Dans son allocution, Mme Redon-Michaud a tenu, tout d'abord à remercier les élus locaux, le personnel communal et tous ceux qui participent à la gestion de la commune.

Elle n'oublia pas d'y associer le Conseil Régional, et le Conseil Général, dont l'apport financier est des plus positifs, dans l'évolution du village, ainsi que les grands services de l'Etat.

1991 a été principalement marqué dans la commune, par la transformation de l'ancien presbytère en foyer polyvalent, et par la continuité du développement de la vie associative, auquel la municipalité est particulièrement attachée.

Mme Redon-Michaud rappela, par ailleurs, que depuis 1982, la population de Valence-en-Brie a augmenté de 10 % (de 495 habitants, elle est passée à 549), et que cette croissance résulte essentiellement de l'arrivée de jeunes ménages.

A cet effet, elle s'est réjouie que cette jeunesse soit un facteur de dynamisme pour le village, qui constituera le moteur de la vie associative.

Cette vie associative devrait selon le maire, contribuer à un sentiment de mieux vivre.

Sur le plan culturel, Mme Redon-Michaud estime que bien des besoins culturels sont insuffisamment satisfaits, et à cet effet, elle invite toutes les bonnes volontés à s'investir.

Elle considère à ce sujet que beaucoup reste à faire en ce domaine, car l'histoire de Valence-en-Brie intéresse de nombreuses personnes.

Elle n'oublia pas de citer le club sportif, section «football», grâce auquel Valence est jumelé sportivement avec Rendel en Allemagne.

Enfin, Mme Redon-Michaud emprunta le mot de la fin au cardinal de Retz, et demanda à l'assistance de le méditer. Il écrivait dans ses mémoires : «En définitive, on est toujours plus victime de la défiance qu'on porte aux hommes, que de la confiance qu'on leur témoigne ».

NOS JOIES

NAISSANCES

Quentin BOICHE le 26 août 1991
Laura TRABUCHET le 8 septembre 1991
Julien DUVAL le 11 septembre 1991
Aurélie JARRY le 13 octobre 1991
Manon DESCUSSE le 26 décembre 1991

Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de bonheur aux bébés

NOS PEINES

DÉCÈS

Mr André QUEUDOT le 28 décembre 1991
Mr Raymond TASSIN le 8 janvier 1992
Mme Elisabeth ARRIVault le 11 février 92

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

Un jeune Valençois à l'honneur

Ville du Châtelet-en-Brie



Diplôme Sportif

Le Maire et son Conseil Municipal
sont heureux de remettre

M. **GARPIEL Mathieu** le Diplôme qui le proclame
Meilleur Sportif de la section **FOOTBALL**
pour la saison **90-91**

Félicitations

fait au Châtelet-en-Brie
le 12 OCTOBRE 1991



PROPRETÉ TROTTOIRS

Il est rappelé à nos concitoyens qu'ils sont responsables de la propreté du trottoir situé devant leur propriété.

En cas d'accident, provoqué par des causes diverses telles que crottes de chiens, neige, verglas, taches d'huile, **POUBELLES**, etc... leur responsabilité peut être engagée.

D'autre part, les haies ou branchages ne doivent en aucun cas déborder de leur propriété, charge à eux de faire procéder à leur taille ou élagage.

Nous vous demandons également de bien vouloir respecter les fleurs.

Merci.

Football

Les effectifs ont doublé

Les adhérents de club de football, leurs supporters, leurs entraîneurs; ont dégusté les traditionnelles galettes, à la salle des fêtes.

Au cours de cette sympathique manifestation, à laquelle assistaient Mme le maire et ses adjoints, le président Daniel Redon a rendu hommage aux entraîneurs MM Faucher et Grandpierre ainsi qu'aux jeunes animateurs de l'école de football, Fabien Besnault et Rudy Verstraete.

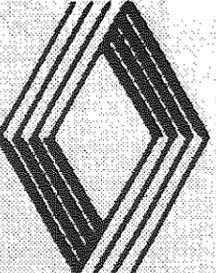
Depuis la création de cette école, les effectifs ont doublé.

Les sponsors, MM Jacquet, Trabuchet, Briard et Mme Gebhardt de la direction des A.G.F. ont profité de l'évènement pour offrir des T-shirts à toutes les équipes.

L'association prépare déjà la venue des amis allemands à la Pentecôte et le bal du foot en mars.



RENAULT



Monsieur ARRIVault

GARAGE DU CHATELET



- VENTE VÉHICULE
- DÉPANNAGE
- CARROSSERIE
- MARBRE LASER
- PEINTURE
- MÉCANIQUE

TOUTES MARQUES

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
8 H - 12 H • 14 H - 18 H 30
SAMEDI : 9 H - 12 H



Rue des Champarts - Zone Industrielle
77820 LE CHATELET-EN-BRIE
Tél. : 60.69.48.48

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL

ENTREPRISE J. J. FOSSARD S.A.

20, RUE GUÉRIN, 77300 FONTAINEBLEAU

DIRECTEUR : R. MAS

☎ 64 22 22 68

S.A.R.L. TRANSPORTS

JACQUET

Tél. : 64 31 82 91

(lignes groupées)

Semi-Remorques
Savoyarde - Benne
Surbaissés - Télescopique
Plateau Ridelles

13, rue Octave Rousseau 77830 VALENCE-EN-BRIE

FLOREAL

G.PETIT

INTERFLORA

TOUTES DÉCORATIONS FLORALES

11 RUE DES CHAPELIERS
77130 MONTEREAU ☎ 64.32.06.34

Entreprise Générale de Maçonnerie

DE ALMEIDA Gil

4, rue au Lard
77130 MONTEREAU
Tél. 64.32.03.17



"SPAR"

épicerie-fruits-légumes-butagaz

ouvert tous les jours sauf le lundi

livraison à domicile

Place de l'Église Valence en Brie
TÉL.: 64 31 83 62

LIBRAIRIE · PAPETERIE
PLEIN CIEL

E^{TS} CHAMBON S.A.

FOURNITURES BUREAU ET
FOURNITURES SCOLAIRES

Tél.: 64 32 08 27
8, Rue du D^r Arthur Petit
77130 MONTEREAU

VAG MELLUN



**25 Av. G. Pompidou
77000 MELLUN**

TÉL. : 64 52 99 98

VOTRE CONCESSIONNAIRE

Grand Cru d'Ecosse



Sachez apprécier et consommer avec modération.

Distribué par **PERRIER-JOUËT/ BARTON & GUESTIER** Distribution,
Tour Gamma A, 193-197, rue de Bercy, 75582 Paris Cedex 12. Tél. 40.04.46.00.
L'ABUS DE L'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE, CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION.